

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GÉNÉRALE

T/PEP.5/81
26 avril 1950

ORIGINAL: FRANÇAIS

PEITITION DU COMITE DIRECTEUR DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANÇAISE

Note du Secrétaire général: Conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle une communication en date du 7 février 1950 émanant du Comité directeur de l'Union des populations du Cameroun et concernant le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française.

COPIE

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN

Section camerounaise du Rassemblement Démocratique Africain-

B.P. n° 435 - Douala -

-- :-

N° 53/UPC.-
-- :-

Douala, le 7 février 1950 -

Monsieur le Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies,
Lake Success, New York - Fieldstone 7-1100
Etats-Unis

Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons l'honneur de vous rappeler que le 25 novembre 1949, une délégation de notre Comité Directeur avait remis un mémorandum aux membres de la délégation que le Conseil de Tutelle avait bien voulu désigner pour accomplir une mission de visite dans certains territoires sous Tutelle dont le Cameroun sous administration britannique et le Cameroun sous administration française.

Nous tenons d'abord à vous affirmer la satisfaction que les populations de nos pays ont eu à recevoir la visite d'une première délégation de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous faisons également l'interprète de nos sections de l'intérieur pour vous remercier de l'accusé de réception que vous avez bien voulu leur faire parvenir pour différents documents qu'elles avaient remis à la mission de visite de votre Organisation.

Cependant notre Comité Directeur, l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (C.G.T.) et l'Assemblée Traditionnelle du Peuple Douala n'ont encore, à ce jour, reçu aucune communication de votre part. Néanmoins, nous avons été très heureux de prendre connaissance par voie de presse, des décisions prises par l'Assemblée Générale de l'O.N.U. au cours de son débat du 15 Novembre 1949 en ce qui concerne les Territoires sous Tutelle, notamment la résolution tendant à permettre aux populations de pays sous Tutelle à faire entendre leur voix au sein de l'O.N.U. - Mais une grande indignation s'est emparée de nos populations, lorsque, toujours par voie de presse, nous avons pris connaissance des efforts que déployaient les Gouvernements des puissances colonisatrices, en particulier le Gouvernement de la Belgique, de l'Angleterre, et de la France pour faire échec à la réalisation des vœux émis par l'Assemblée générale de l'O.N.U.

Une telle politique ayant pour but de faire entrave au contrôle auquel l'O.N.U. a droit dans l'administration des territoires non autonomes nous apparaît comme une manifestation de la peur des puissances coloniales de subir le verdict des Nations Unies sur les méthodes d'administration que leurs gouvernements respectifs pratiquent encore dans nos pays, lesquelles méthodes ne sont nullement conformes aux buts poursuivis par les Nations Unies, à savoir de conduire les pays arriérés vers l'autonomie ou l'indépendance, compte tenu des possibilités et des aspirations des populations des pays intéressés.

Or, la politique des trois gouvernements précités tend à retarder le plus possible la marche vers l'indépendance des pays sous leur administration et partant s'efforcent d'échapper au contrôle efficace de votre Organisation, ce qui aurait été le but d'une réunion tenue à Paris le mois dernier. C'est en effet au cours de cette réunion précédant celle que le Conseil de Tutelle devait tenir à Genève, que les gouvernements des puissances chargées de l'administration de nos pays devaient prendre leurs dispositions pour s'opposer à toute décision ayant pour but d'élargir le contrôle de l'Organisation des Nations Unies sur l'administration des territoires non autonomes. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir trouver ci-joint, copie de l'extrait du journal "Le Courrier d'Afrique", numéro des 14 et 15 janvier 1950, qui relate les faits que nous énonçons ci-dessus.

Pour ne citer que deux exemples des méthodes d'administration pratiquées dans nos pays, nous nous permettons de joindre à la présente :

1° Copie d'une pétition que nous adressons à M. Vincent AURIOL, Président de la République Française, sur la situation actuellement créée en Côte d'Ivoire (Afrique Occidentale Française) où, sous l'exploit des troupes françaises, des dizaines d'indigènes sont tués, des centaines blessés, alors qu'aucun trouble ou émeute n'a eu lieu dans ce pays où la population quasi unanime est paisiblement groupée derrière le Rassemblement Démocratique Africain, mouvement dont le seul but est de réclamer une application loyale de la constitution française dont les articles 80 à 82 nous reconnaissent la qualité de citoyens de nos pays, avec égalité des droits et libertés avec les citoyens français originaires de la Métropole.

2°/ Copie d'une lettre de protestation adressée en décembre 1949 à M. BRETTE Chef de la Région du Mungo à Nkongsamba, contre l'occupation militaire d'un paisible village, le village de Mbouroukou, pour le seul motif qu'au cours d'une réunion du R.D.A. à laquelle assistait un parlementaire français, M. Jean CURABET, en mission d'information en Afrique Equatoriale Française et au Cameroun, les villageois avaient protesté contre les crimes et les exactions dont un Chef supérieur soutenu par l'administration s'était rendu coupable. Pour protéger le malfaiteur, l'administration fait occuper militairement le village sous le commandement d'un lieutenant. La troupe stationna plusieurs semaines encore après notre protestation et son rôle consista à faire pression sur les villageois pour les amener à démissionner du mouvement démocratique.

Des exemples de l'espèce sont malheureusement très nombreux et si nos gouvernants s'efforcent à échapper au contrôle plus serré de votre Organisation, c'est pour cacher ces agissements qui se pratiquent en violation de la Charte des Nations Unies.

En vous demandant de bien vouloir transmettre la présente lettre et les pièces y annexées aux commissions intéressées de l'O.N.U. nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous indiquer les formalités à remplir en vue de recevoir régulièrement de texte des débats du Conseil de Tutelle et de l'Assemblée Générale de l'O.N.U. Ceci nous permettrait, en attendant que nous soyons, comme nous l'espérons bien, admis à exposer nous-mêmes, les problèmes de nos pays au sein des organismes intéressés de votre Organisation, de suivre la tribune de l'O.N.U.

Avec nos remerciements anticipés, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, nos salutations les plus respectueuses./.

P. le Comité Directeur de l'U.P.C.
Le Vice-Président du R.D.A.
Secrétaire Général de l'U.P.C.,
(signé) ----- (illisible)
Ruben Um NYOBE

B.P. n° 435 - Douala -

Reçu au siège des Nations Unies le 28 février 1950.

Extrait du journal "Le Courrier d'Afrique" n° des 14 et 15 janv. 1950 -

Avant la prochaine réunion du Conseil de Tutelle

LES PUISSANCES AFRICAINES SE SONT RENCONTREES A PARIS -

- - - - -

"M.M. Grosjean, secrétaire pour les affaires coloniales au Ministère des Affaires
"Etrangères, Lefèvre et Dupont, du Ministère des colonies, représentent la
"Belgique à la conférence coloniale qui s'est ouverte à Paris mercredi.

"Cette conférence entre dans le cadre des conférences périodiques entre les
"experts des pays ayant des intérêts en Afrique noire (France, Angleterre,
"Belgique, Union Sud-Africaine et Rhodésie du Sud).

"Toutefois, cette conférence revêt une importance particulière du fait des
"récents votes de l'O.N.U. visant les territoires africains non autonomes."

"Le but recherché, notamment par la Belgique, la France et la Grande
"Bretagne, est de faire prospérer ces territoires sans ingérence extérieure, par
"la coopération interafricaine la plus large, notamment dans les domaines de
"l'hygiène, de l'érosion du sol, des recherches et applications techniques
"nouvelles.

"De son côté le Conseil de Tutelle se réunira le 19 à Genève. Son ordre du
"jour comprendra, outre la question de Jérusalem, celle des colonies italiennes,
"l'étude des rapports présentés à l'O.N.U. sur les territoires sous tutelle, tels
"que le Togo, le Ruanda-Urundi, le Cameroun, et l'envoi des missions dans ces
"territoires. Le Conseil a été également chargé par l'O.N.U. de transmettre aux
"puissances intéressées les voeux de l'O.N.U. notamment que le drapeau de l'O.N.U.
"figure sur ces territoires non autonomes à côté du drapeau de la puissance
"gérante.

"Les gouvernements belges, français et britannique ont adopté dans cette
"affaire une attitude commune assez ferme, qui sera évoquée au cours de la
"conférence coloniale de Paris, dont les travaux dureront trois jours.

"La "Dernière Heure" apprend de Londres que la Grande-Bretagne, la Belgique
"et la France coopéreront étroitement, lorsque le Conseil de Tutelle des Nations
"Unies se réunira à Paris, le 19 de ce mois, pour rejeter toute demande d'extension
"du contrôle des Colonies d'Afrique."

"Les trois gouvernements espèrent que le Conseil abandonnera les résolutions adoptées à l'Assemblée Générale de New-York l'automne dernier, résolutions tendant à exiger de la Grande-Bretagne, de la Belgique et de la France qu'elles permettent à l'O.N.U. d'intervenir plus directement dans l'administration de leurs colonies."

"Le correspondant londonien de la "Dernière Heure", croit savoir en outre que "si le Conseil de Paris vote l'acceptation des résolutions de New-York, les délégués des trois nations ne quitteront pas à grand fracas la salle. "Dernière Heure" croyait savoir en des conférences, mais que les gouvernements britanniques français et belge refuseront de mettre à exécution les termes de cette "résolution". (B)

Pour extrait certifié conforme
Douala, le 7 février 1950,
P. le Comité Directeur de l'U.P.C.,
Le Secrétaire Général,

(Signé) - - - - - (illisible)

Ruben Um NYOBE

Union des Populations

du Cameroun

- - - -

Nkongsamba, le 24 Décembre 1949.-

- - - - -

Section Camerounaise

du R.D.A.

- - - -

B.P. n° 435 - Douala -

à Monsieur le Chef de la Région du Mungo,

-:--

NKONGSAMBA

Monsieur l'Administrateur,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que des informations nous sont parvenues selon lesquelles un détachement de la Garde Camerounaise, commandé par un lieutenant se trouve stationné à Mbouroukou.

Nous ignorons les raisons pour lesquelles une telle mesure a été prise, mais elles semblent de nature bien moins à réprimer les exactions dont M. le Chef Supérieur PANDONG s'est rendu coupable vis-à-vis de la population qu'à pénaliser ses propres victimes.

Si nos renseignements sont exacts, une fraction de la population de Mbo, effrayée par la présence de la troupe à Mbouroukou, se serait réfugiée en zone anglaise.

La population de Mbouroukou ne peut par ailleurs manquer de considérer qu'on prend à son égard une mesure de méfiance sinon d'hostilité. Elle n'ignore pas que des actes d'arbitraire sont fréquemment commis à l'occasion de ces expéditions militaires et de l'état de siège qui se trouve pratiquement créé.

Nous redoutons fort que certains éléments soient tentés de profiter de cette situation pour imposer des mesures d'exception vis-à-vis des membres de notre mouvement.

Nous tenions à protester avec la plus grande fermeté contre cet état de choses que nous vous prions de bien vouloir faire cesser, aucune menace de troubles à l'ordre public de la part de la population de Mbouroukou ne pouvant le justifier.

Nous n'hésiterons pas à faire poursuivre en justice, toute illégalité qui pourrait être commise à la suite de cette situation.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de notre considération distinguée./.

P. le Comité Directeur de l'U.P.C.
Le Secrétaire Général en tournée,

Ruben Um NYOBE

Copies à :

Haussaire Yaoundé
Assemblée Union Française
Conseil de Tutelle de l'ONU
Ministre de la F.O.M.
Comité de Coordination du R.D.A.
Archives

C O P I E

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN

Section Camerounaise du Rassemblement Démocratique Africain -

B.P. n° 435 - Douala -

- :: -

- P E T I T I O N -

à Monsieur Vincent AURIOL

Président de l'Union Française,

- P A R I S -

Monsieur le PRESIDENT,

La Constitution de la 4^e République et de l'Union Française dont vous êtes chargé de l'application a accordé aux peuples d'Outre-Mer des droits et libertés en stipulant que "la France forme, avec les Peuples d'Outre-Mer, une Union fondée sur l'Egalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion."

Or, depuis l'adoption de la Constitution par l'immense majorité du Peuple Français, une situation inquiétante pour le prestige de la France et l'avenir de l'Union Française n'a cessé de planer sur nos pays où les populations avaient pourtant salué les réformes constitutionnelles avec un enthousiasme sans précédent.

Depuis plusieurs années, Français et Vietnamiens tombent dans une guerre qui est reconnue par l'opinion publique comme étant une violation flagrante de la Constitution, à savoir qu'elle est menée dans des vues de conquête.

A Madagascar, une répression sanglante a sérieusement compromis le climat de confiance qui devait régner entre le Peuple Français et le Peuple Malgache.

En Afrique Noire, depuis bientôt trois ans, les représentants du Gouvernement Français mènent une politique de répression violente allant jusqu'aux provocations armées et aux assassinats parfois massifs - Un pays de l'A.O.F., la COTE D'IVOIRE, connaît depuis bientôt un an une situation inquiétante, sur laquelle M.M. Félix HOUPHOUET-BOIGNY, Président du Rassemblement Démocratique Africain,

député de la Côte d'Ivoire et Gabriel d'ARBOUSSIER, Secrétaire Général du R.D.A., Vice-Président de l'Assemblée de l'Union Française avaient attiré votre haute attention en décembre dernier. Par une lettre en date du 12 janvier dernier qui fut rendue publique par la voie du journal "Réveil" de Dakar, Gabriel d'ARBOUSSIER vous faisait parvenir une mise au point sur la situation en Côte d'Ivoire.

Les deux dirigeants du R.D.A. intervenaient auprès de vous à la suite de la grève de la faim que déclenchèrent les détenus de l'affaire dite du 6 février, c'est à dire les 8 membres du Comité Directeur du Parti Démocratique de la Côte d'Ivoire (Section du RDA) laquelle grève fut suivie par la population quasi unanime de la Côte d'Ivoire qui, depuis le 15 décembre refusa tout achat de produits importés - Un grand mouvement de protestation a surgi de toutes parts en Afrique, en France et par delà même les frontières de l'Union Française - Or, la situation ne fait que s'aggraver dans ce territoire -

- A Bouaflé, le 24 janvier dernier, 3 morts et plusieurs blessés.

- A Yamoussokro, le 26 janvier, tentative d'arrestation de Félix HOUPHOUET-BOIGNY, Président du R.D.A., pourtant couvert par l'immunité parlementaire, mesure dont la réprobation sera marquée par un vaste mouvement de protestation populaire grâce auquel le mandat d'arrêt ne sera pas exécuté -

- Le 31 janvier, nouvelle provocation à Agboville et à Dimbokro causant dans ce dernier centre 13 morts et plus de 100 blessés -

Craignant qu'on ne fasse de la Côte d'Ivoire un troisième foyer de mort dans l'Union Française après le Viet-Nam et Madagascar, sûrs d'interpréter l'opinion de l'immense majorité de la population camerounaise, nous faisons appel à votre haute intervention pour la cessation d'une situation qui ne saurait se prolonger sans jeter le discrédit sur le renom de la France et compromettre l'avenir de l'Union Française -

Nous profitons de cette occasion pour protester avec la dernière énergie contre la politique de combat que mènent les représentants du Gouvernement Français dans les pays d'Outre-Mer contre les mouvements progressistes, tels le Rassemblement Démocratique Africain dont le seul but est de révéndiquer une application loyale de la Constitution et les syndicats ouvriers qui réclament l'amélioration du sort des travailleurs.

Convaincus que notre voix sera entendue et qu'ainsi votre haute intervention mettra fin à une politique préjudiciable à l'atmosphère de confiance qui fut la raison d'être de l'Union Française, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération respectueuse.

Nom et Prénoms	Adresse	Signature	Observations
Um Nyobe	Secrétaire Général UPC	- - - - -	(ill.)
Singui Salomon	Moniteur officiel - - -	- - - - -	"
Assalé Charles	Conseiller Economique	- - - - -	"
Bafal Guillaume	Secrétaire de l'UPC	- - - - -	"
Kimol Catherine	- - - - - (ill.)	- - - - -	"
Mayag Martha	Menagère	- - - - -	"
Bokol Jerome	Cultivateur	- - - - -	"
Yapp Emmanuel	Commis	- - - - -	"
Biboum Jacques	"	- - - - -	"
Nguem Luc	Restaurateur	- - - - -	"
Mandeg Jean	Ecrivain	- - - - -	"
Kendeeck Jean	Planteur	- - - - -	"
Nsinga Andre	Planteur	- - - - -	"
Bidjong Thelesphord	Chauffeur	- - - - -	"
Ntsam François	Planteur	- - - - -	"
Wakam Pierre	Commerçant	- - - - -	"
Bileke David	Chef du Village	- - - - -	"
Epé Marcelin	Comptable	- - - - -	"
Elonga Albert	"	- - - - -	"
Mangoung Luc	Planteur	- - - - -	"
Pelia Badjeck	Cordonnier	- - - - -	"
Njoek Elias	Commerçant	- - - - -	"
Nsangué Salomon	Chef notable	- - - - -	"
Bulu Kame	Planteur	- - - - -	"
Mébinon Jean	Commerçant	- - - - -	"
Eko Simon	Moniteur	- - - - -	"
Gwodog Rosalia	Menagère	- - - - -	"
Nkot Paul	Planteur	- - - - -	"
Bell Paulin	Commis	- - - - -	"